



PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR), tenue le jeudi 18 septembre 2025 à 18 h 30 au YMCA Saint-Roch, 500 rue du Pont, et en ligne.

Présences

Membres avec droit de vote

Thomas Brady	Président (2026)
Kendra Bédard	Vice-présidente (2026)
Daniel Morgan	Trésorier (2027)
Marjorie Gionest	Secrétaire (2027)
Larouche	
Robert Jardine	Administrateur (2026)
Robert Rousse	Administrateur (2025)
Simon Gauthier	Administrateur (2026)
Jamal Elhachmi	Administrateur (2027)

Membres sans droit de vote

Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur

Personnes invitées

Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Marlène Bordeleau, Coordonnatrice à la production à CKIA

Autres participants

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes assistent à l'assemblée en présence, dont Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques au Service des relations citoyennes et communications.

Absences

Joy Chamoun	Administratrice (2027)
Odette Lavoie	Administratrice (2026)

25-09-01 Ouverture de l'assemblée

Il est décidé, en attendant l'arrivée de Thomas Brady, de devancer les points 25-09-08-Mot du conseiller municipal et 25-09-09 Questions au conseiller municipal et commentaires du public.

Thomas Brady constate le quorum et ouvre la réunion à 19h11 secondé par Kendra Bédard.

25-09-02 Présentation des administrateurs.rice.s, conseiller et soutien

Les administratrices et administrateurs, le conseiller municipal ainsi que le conseiller en consultation publique se présentent.

25-09-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Thomas Brady effectue la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION de Thomas Brady, DÛMENT APPUYÉ PAR Robert Rousse, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

25-09-04 Fonctionnement du conseil d'administration

- **Décorum de bienveillance**

Thomas Brady rappelle que les administratrices et administrateurs sont présents à titre bénévole, et souhaitent un climat de bienveillance et d'ouverture sur les enjeux discutés lors de la séance.

- **Date et lieu de la prochaine assemblée : 30 octobre 2025 au YMCA, 500, rue du Pont.**

25-09-05 Adoption du procès-verbal

- **Juin 2025**

SUR PROPOSITION de Robert Jardine, DÛMENT APPUYÉ PAR Marjorie Giones-Larouche, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

25-09-06 Représentations et chantiers du CQSR

- **Jean-Paul-L'Allier - Le Soleil, Chronicle Telegraph (Thomas)**

Thomas Brady mentionne qu'il a été reçu en entrevue au sujet du parc Jean-Paul-L'Allier, au Soleil et au Chronicle Telegraph.

- **Réaménagement rue Caron - Radio-Canada (Thomas)**

Une entrevue a également été donnée au sujet du réaménagement de la rue Caron. Thomas Brady et Kendra Bédard mentionnent qu'ils ont été invités au lancement de AURA, une expérience immersive créée par Moment Factory qui sera déployée dans l'église Saint-Roch. Ce spectacle familial son et lumière valorisera l'histoire de Saint-Roch. Les billets seront en vente à partir du 27 octobre et les représentations débuteront le 5 décembre.

Une personne du public demande si des lumières sont prévues sur la façade extérieure. Kendra Bédard lui suggère d'écrire directement à la compagnie qui produit le spectacle. Robert Rousse exprime que l'édifice de l'église pourrait être davantage valorisé à longueur d'année. Thomas Brady précise que ce projet va durer 5 ans.

Une personne demande quelle sera la répartition des bénéfices du spectacle. Pierre-Luc Lachance explique que le promoteur a fait des analyses financières et a travaillé les

retombées prévisionnelles d'après les données récoltées dans d'autres villes. Il explique que les retombées pour la ville sont intéressantes car une vingtaine d'employé.e.s locaux.ales vont travailler pour ce projet. 340 représentations par année seront offertes.

25-09-07 Consultation publique : Radio CKIA

Daniel Leclerc introduit la consultation et précise qu'elle est réalisée à la demande du conseil d'arrondissement de la Cité Limoilou. Il présente les personnes ressources de la Ville de Québec invitées et explique qu'il n'y aura pas de consultation écrite afin de permettre l'adoption de ces modifications rapidement. Il explique que la présentation sera suivie d'une période de questions et d'un avis du conseil de quartier.

Sergio Avellan assure la présentation des modifications au règlement d'urbanisme. Il présente les plans. Il s'agit de permettre à Radio Basse Ville CKIA de déployer ses activités dans l'ensemble du bâtiment dont la radio communautaire est propriétaire. Toutefois, l'occupation du deuxième étage demeure interdite puisqu'un logement y a déjà été aménagé et qu'une disposition réglementaire empêche sa conversion. Les modifications proposent d'accorder une autorisation personnelle à l'organisme pour lui permettre d'occuper le deuxième étage et d'y aménager un studio de radiodiffusion.

[La présentation est disponible en ligne.](#)

Le rapport de la consultation publique présentant les questions de l'assemblée et des administrateurs et administratrices sera publié en ligne.

Le conseil de quartier recommande au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de règlement à l'unanimité.

25-09-08 Mot du conseiller municipal – Pierre-Luc Lachance

- **Demande du conseiller auprès du service de police de Québec pour organiser une rencontre avec le conseil de quartier afin de présenter les approches utilisées dans le secteur et faciliter les interventions.**
Sont présents dans le quartier :
 - des patrouilleurs, en fonction sur tout le territoire pour faire de la surveillance, des opérations et de la patrouille pédestre.
 - l'équipe multi qui assure une présence renforcée sur la rue Saint-Joseph. Depuis le 1er mai, l'équipe multi a passé 2 fois plus de temps sur la rue Saint-Joseph que dans les secteurs des autres SDC.
 - L'unité à vélo est en place depuis la fin juin et assure une présence selon les urgences, sur les pistes cyclables et assure quelques opérations ciblées.
- **Désignation de la bibliothèque Gabrielle-Roy « Bibliothèque publique de l'année » par la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques.** Cette distinction rend hommage à sa beauté, à son innovation en matière de développement durable et à la présence d'espaces modernes et polyvalents.
- **Parc Jean-Paul-L'Allier** : Pierre-Luc Lachance avait demandé au printemps qu'une pancarte soit installée pour annoncer que la fontaine n'allait pas être en fonction. Ça n'a pas été fait. Il a réitéré la demande le 7 juillet. La réponse administrative du 11 août informe qu'il n'y aura finalement pas de pancarte. Estimé des travaux : 3.9 millions de dollars pour la remise en état de la fontaine. Ce sont des travaux majeurs. Le conseiller estime qu'il y a un questionnement plus global à avoir au sujet de l'aménagement général du parc.

- **Placement des bancs de la rue Carron orientés en direction du mur plutôt que sur la rue** : la réponse administrative explique que l'orientation des bancs fait face à la circulation piétonne, comme prévu au plan. Dans certains cas le placement est contre le mur pour faire face au passage piétons et être orienté sur la rue mais ici l'espace est restreint et il n'y avait pas la place d'avoir un dégagement suffisant pour le passage de la chenille de déneigement.
- **Itinérance** : octroi de subventions pour plus de 215000\$ aux organismes communautaires pour des projets visant l'amélioration aux services de base ou l'accessibilité résidentielle pour les personnes en situation d'itinérance.
- La Ville de Québec et la famille Choquette ont annoncé le **succès de la campagne Un toit avant tout**, qui a permis d'amasser 3,8 millions de dollars. Le projet vise à soutenir le **programme Porte-clés**, porté par 9 organismes du territoire, qui permet de sortir des personnes de l'itinérance en les logeant durablement.
- **Vandalisme** : bons retours concernant la brigade propreté mise en place fin juin et coordonnée par la SDC.
- **Nouveau programme de subvention prévu pour prévenir les dommages causés par le refoulement d'égoût et les infiltrations d'eau**. Maximum de 3000\$ par bâtiment, avec un prise en charge de 100% des dépenses continuent.
- **Le programme de subvention visant à l'achat de produits d'hygiène durable est toujours offert**.
- **Résultats exemplaires du bilan 2024 de l'eau potable** : importante réduction de la consommation annuelle d'eau par personnes, grâce à des campagnes de sensibilisation et des réparations sur le système de distribution.
- **Travaux Réseaux Techniques Urbains** : des travaux auront lieu dans le quartier entre mi-septembre et novembre. Les travaux seront assurés par la Caisse des dépôts et placements.

25-09-09 Questions au conseiller municipal et commentaires du public

- **Une personne évoque les impacts liés au perçage du tunnel**
Le chantier va certainement déborder de la rue de la Couronne, d'où l'importance de mener une réflexion générale sur la réfection du parc Jean-Paul L'allier. Il sera important de synchroniser les différents projets dans le quartier.
- **Robert Rousse souligne l'implication du conseiller Pierre Luc Lachance depuis 8 ans dans le quartier et au conseil de quartier.**
- **Robert Rousse questionne le conseiller au sujet des travaux afin d'améliorer l'accessibilité de la bibliothèque Gabrielle Roy.**
- **Robert Rousse demande si des consultations sont prévues concernant le parc Jean-Paul Lallier.**
Pierre-Luc Lachance répond que cela sera du ressort de la prochaine équipe politique.
- **Robert Rousse demande si lors des “grands ménages” des policiers dans le quartier, il arrive qu’ils retirent également des affaires appartenant aux citoyens.**
Pierre-Luc Lachance explique que normalement le nettoyage se fait en équipe entre les policiers et les équipes de travaux publics et en dialogue avec les gens. Il insiste sur le fait que ce travail est réalisé en bonne intelligence.
- **Marjorie Giones-Larouche demande si les policiers agissent à titre d’observateurs ou s’ils sont impliqués dans ces “grands ménages”.** Pierre-Luc Lachance répond qu'ils ne manipulent pas les objets mais agissent s'il y a

besoin de tempérer une situation. Simon Gauthier précise qu'ils assurent le dialogue avec les personnes.

Une personne mentionne qu'actuellement des discussions sont en cours entre les organismes communautaires, les services de police et la ville pour réfléchir à une manière d'optimiser ces démarches, afin que ce soit moins difficile pour les personnes. Elle rappelle que les personnes font preuve d'une diversité de comportements et certains aident et sont actifs afin de faciliter les ménages.

- **Daniel Morgan mentionne un enjeu de sécurité routière au niveau du coin entre la Côte d'Abraham et Saint-Vallier**, qui est vraiment dangereux à pied. Les voitures peuvent tourner à droite directement sur Saint-Vallier et il n'y a aucune signalisation avertissant le passage des piétons, et le trottoir est endommagé. Plusieurs autres administrateurs et administratrices appuient. Pierre-Luc Lachance répond que toute cette zone sera prochainement fermée lors des travaux du tramway. Pierre-Luc Lachance a demandé l'installation d'une pancarte et d'une barrière au niveau de l'intersection en question.
- Kendra Bédard mentionne que **le feu piéton est très court pour traverser entre le coin Langelier et Charest**. Le feu ne dure que 28 secondes, ce qui est très court pour des piétons qui auraient des enjeux de mobilité. Elle souhaiterait que la durée du feu piéton soit augmentée.

25-06-10 Propositions des administrateurs et administratrices

- **Résolution 25-09-01 relative à l'aménagement de l'intersection Arago Est et Côte Badelard**

CONSIDÉRANT que l'escalier Badelard est grandement achalandé par des piétons, dont des jeunes qui vont aux écoles de la Haute-Ville et des travailleur-es;

CONSIDÉRANT que le secteur a déjà été ciblé par des aménagements visant à le sécuriser, notamment par l'installation d'un panneau d'arrêt et la pose de pavé dans la rue;

CONSIDÉRANT que le panneau d'arrêt est peu respecté par les automobilistes, menant à des risques pour la sécurité des piétons;

SUR PROPOSITION DE Thomas Brady, DÛMENT APPUYÉ PAR KENDRA BÉDARD, IL EST RÉSOLU DE DEMANDER que des aménagements sécuritaires soient mis en place pour ajuster la situation. Notamment, de suggérer à la Ville d'évaluer la mise en place d'une intersection surélevée et d'une lumière clignotante mettant en évidence l'arrêt obligatoire.

Adopté à l'unanimité.

Cette proposition est proposée conjointement au conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste.

- **Résolution 25-09-02 relative à l'aménagement futur des bancs publics**

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et qu'il est essentiel que l'espace public se développe selon les principes d'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que lors de l'aménagement de la rue Caron, un nombre plus important de bancs publics ont été installé et demeure en place à l'année;

CONSIDÉRANT que l'un des effets recherché par l'implantation de ce mobilier urbain est de favoriser la participation et les interactions sociales;

CONSIDÉRANT que les normes qui régissent l'installation des bancs publics ne permettent pas toujours l'installation dans l'une ou l'autre orientation.

CONSIDÉRANT que l'orientation de ces bancs publics peut sembler contre-intuitive, car orientée vers les édifices plutôt que face à la circulation:

CONSIDÉRANT qu'un seul banc public de couleur bleu, surnommé banc de jasette, afin de contrer l'isolement social est installé dans le quartier Saint-Roch;

SUR PROPOSITION DE Robert Rousse DÛMENT APPUYÉ PAR Marjorie Gionest-Larouche, IL EST DEMANDÉ QUE :

- que la densité des bancs publics soit augmentée dans l'espace public du quartier Saint-Roch;
- que l'installation de ce mobilier soit orienté en alternance face et dos à la circulation lorsque les normes le permettent;
- Que le nombre de bancs publics de couleur bleu, surnommés bancs de jasette, soit considérablement augmenté dans le quartier Saint-Roch.

Adopté à l'unanimité.

- **Résolution 25-09-03 relative à la bonification de bornes ÀVélo, secteur ouest/Prince-Édouard**

CONSIDÉRANT l'engouement marqué du service ÀVélo n'est plus à prouver;

CONSIDÉRANT que St-Roch est un quartier central de la ville, dû aux nombreux commerces, restaurants et locaux commerciaux;

CONSIDÉRANT que le secteur Ouest entre Langelier, Prince-Édouard, Dorchester, Charest E n'est desservi que d'une borne;

CONSIDÉRANT que cette borne est majoritairement vide, on constate que cette borne a dépassé sa capacité de service;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction dûe à cette surutilisation

IL EST PROPOSÉ PAR Marjorie Gionest-Larouche DÛMENT APPUYÉ PAR Kendra Bédard QUE le RTC considère fortement dans son plan de développement, l'ajout de bornes dans le secteur mentionné.

Adopté à l'unanimité

- **Résolution 25-09-04**

IL EST PROPOSÉ QUE Robert Rousse soit autorisé à élaborer et présenter au nom du CQSR, une proposition pour le financement d'un projet dans le cadre du Programme de recherche participative et intersectorielle de l'organisme Société inclusive qui offre un financement allant pour soutenir des projets de recherche collaboratifs et des projets innovants qui visent à :

- Apporter des changements concrets dans la vie des personnes vivant avec des incapacités,
- Aider à transformer les environnements des proches aidants, des organismes communautaires et des organismes publics,
- Mettre en place des solutions pour réduire les obstacles environnementaux et sociaux que rencontrent les personnes vivant avec des incapacités dans leur vie quotidienne.

PROPOSÉ par Daniel Morgan, DÛMENT APPUYÉ PAR Simon Gauthier.

Adopté à l'unanimité.

25-09-11 Propositions des citoyen.nes pour la prochaine assemblée

Kendra Bédard invite les participant.e.s à faire des propositions de sujets afin que les membres du conseil les analysent et les présentent lors de la prochaine assemblée.

- XXXXX
- Problématique de manque d'espace dont souffre l'école des Berges pour accueillir tous les enfants

25-09-12 Trésorerie

• État du compte courant

Thomas Brady explique que l'état de compte sera fait à la prochaine assemblée, mais il précise que rien n'est à signaler.

Daniel Morgan indique qu'il y a un chèque à émettre de 130 \$ pour le procès-verbal.

• Chèques à émettre

SUR PROPOSITION DE Daniel Morgan, DÛMENT APPUYÉ PAR Kendra Bédard, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier de Saint-Roch émette un chèque de 130 \$ pour le procès-verbal de septembre 2025 à la réception des documents.

Adopté à l'unanimité.

25-09-13 Bons coups dans Saint-Roch et annonces des citoyen.nes et des organisations

• Projet biodiversité - plantation d'arbres (4 octobre 2025)

Kendra Bédard explique que le conseil de quartier s'associe à l'engrenage Saint-Roch pour faire une journée de plantation le 4 octobre prochain. Le rendez-vous est à 10h à la place de l'université.

Une personne de l'assemblée remarque qu'un bon arrimage avec les services de la Ville de Québec serait nécessaire. Pierre-Luc Lachance précise qu'un mapping de ces initiatives est réalisé par la Ville, et toutes les essences plantées ont été approuvées par les services de la Ville.

• Dévoilement plan d'action du quartier St-Roch de la Ville de Québec

Thomas Brady explique qu'il s'agit d'un document de travail amorcé par la Ville concernant le quartier. L'élaboration de ce plan est collaborative, il n'est pas encore finalisé. Une présentation sera faite au conseil de quartier. Pierre-Luc Lachance explique qu'une série de rencontres ont été organisées avec les différents organismes et parties prenantes du quartier, suites auxquelles des modifications du plan d'action sont en cours.

Simon Gauthier demande quelle sera la pérennité de ce plan en cas de changement à la mairie. Pierre-Luc Lachance explique que les services de la Ville travaillent déjà sur ce plan. Sa mise en œuvre sera toutefois du ressort de la prochaine équipe.

- **Diffusion d'appels d'offre - travaux rues de la Couronne/Chalutier**

Thomas Brady informe l'assemblée d'éventuels travaux sur les rues de la Couronne et Chalutier.

- **Travaux RTU**

Aucun point n'est évoqué.

- **Autres**

Kendra Bédard évoque la fête des voisins qui a eu lieu le 16 septembre dernier.

Une personne de l'assemblée évoque :

- La [Nuit des sans-abri](#) le 17 octobre de 16h à 23h, place de l'université
- L'[Halloween dans Saint-Roch](#), le 24 octobre de 16h à 18h
- Le [débat électoral des candidats et candidates](#) pour le poste de conseiller ou conseillère municipale du quartier, le 15 octobre, au centre Jacques Cartier.

Robert Jardine évoque un projet sur la rue Saint-François Est.

Robert Rousse fait un suivi concernant le sondage : le conseil de quartier va poursuivre sa collaboration avec Accès transports viables.

25-09-14 Divers et variés

- **Présentation d'organisme**

Kendra Bédard explique que la liste des organismes du quartier est finalisée. Un calendrier est en cours pour inviter les organismes à venir se présenter au conseil de quartier, avec l'objectif de découvrir des organismes moins connus.

25-09-15 Levée de l'assemblée

Thomas Brady déclare l'assemblée levée à 21h23.

Conversion du deuxième étage en studio de radiodiffusion, 556, carré Lépine

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Radio Basse-Ville pour l'utilisation du lot numéro 1 476 997 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 561 (556, carré Lépine, quartier de Saint-Roch, district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur)

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Saint-Roch

Date et heure

18 septembre 2025, à 18 h 30

Lieu

YMCA Saint-Roch, 500 rue du Pont, salle RC-14

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Période de questions et commentaires du public;
9. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
10. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Le lot numéro 1 476 997 du cadastre du Québec correspond au 556, carré Lépine, au coin de la rue du Pont, dans le quartier Saint-Roch

Description du projet et des principales modifications

Radio Basse-Ville est propriétaire du bâtiment situé au 556, carré Lépine depuis août 2024. L'organisme détient actuellement un permis municipal lui permettant d'occuper le rez-de-chaussée et le grenier de l'immeuble. Toutefois, l'occupation du deuxième étage demeure interdite puisqu'un logement y a déjà été aménagé et qu'une disposition réglementaire empêche sa conversion.

Radio Basse-Ville sollicite donc la levée de cette interdiction afin d'aménager un studio de radiodiffusion au deuxième étage, qui est maintenant vacant.

Modification proposée : Il est proposé d'accorder une autorisation personnelle à l'organisme Radio Basse-Ville sur le lot 1 476 997 pour lui permettre d'occuper le deuxième étage et d'y aménager un studio de radiodiffusion. Il est également prévu de retirer l'obligation d'aménager des cases de stationnement et d'autoriser un affichage de Type 3 Rue principale de quartier. La durée de l'autorisation personnelle est de 100 ans.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=951

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Kendra Bédard
- Thomas Brady
- Jamal Elhachmi
- Simon Gauthier
- Marjorie Gones-Larouche
- Robert Jardine
- Daniel Morgan
- Robert Rousse

Membres du conseil municipal

- Pierre-Luc Lachance, conseiller du district de Saint-Roch - Saint-Sauveur

Personne-ressource de la Ville

- Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Personnes-ressources pour le projet (partie requérante)

- Marlène Bordeleau, Coordonnatrice à la production à CKIA

Participation du public

- En plus des personnes mentionnées plus haut, 11 personnes assistent à la rencontre.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Saint-Roch recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le projet de *règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une autorisation personnelle à Radio Basse-Ville pour l'utilisation du lot numéro 1 476 997 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 561*, tel que présenté.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	8	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de règlement
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de règlement
Abstention	0	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public

- Un résident mentionne la porte cochère donnant sur la rue Fleurie. Cette porte peut effectivement à servir à autre chose que stationner une voiture. Par exemple, entreposer des choses ou garder des vélos.

Réponse du requérant : *Oui, les vélos de l'équipe sont stationnés à l'intérieur d'une cour commune.*

- Un résident demande ce qui se produit s'il y a un changement de règlement dans la zone.

Réponse de la Ville : L'autorisation personnelle demeure même s'il y a un autre changement à la grille de spécification de la zone.

- Une personne demande si à la fin de l'occupation du 2^e étage par l'organisme, il faudra y aménager à nouveau un logement.

Réponse de la Ville et du requérant : *Ça dépend de l'état du logement après son utilisation par l'organisme. S'il reste les infrastructures sanitaires et les chambres, on pourrait exiger d'y aménager un logement. Le requérant mentionne qu'il n'a pas l'intention de modifier le logement : la salle de bain est conservée, les chambres seront des bureaux, et le salon sera une salle de rencontre. Le conseiller en urbanisme ajoute que les services administratifs et l'habitation sont les seuls usages autorisés aux étages.*

Questions et commentaires du conseil de quartier

- Un administrateur demande s'il est possible d'accéder au logement du 2^e étage de façon indépendante des bureaux au rez-de-chaussée. Ça ne serait pas logique de garder un logement s'il est dépendant du bureau.
- Le même administrateur demande si CKIA devra retirer son enseigne si le projet de règlement n'est pas adopté.

Réponse du requérant et de la Ville : *L'affiche actuelle est conforme, il ne sera donc pas nécessaire de la retirer. Mais une nouvelle enseigne plus visible sera possible une fois le règlement adopté.*

Nombre d'interventions

5 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

19 septembre 2025

Rédigé par

Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Thomas Brady, président du conseil de quartier de Saint-Roch